JUSQU'À **-28 %** DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES ADHÉRENTS

COMMENT OBTENIR **VOTRE RÉDUCTION ADHÉRENT ?**

Lors de votre déclaration, ou demande d'autorisation, pour diffuser de la musique dans votre commerce, il vous suffit de justifier de votre adhésion auprès de votre délégation régionale Sacem ou sur le portail sacem.fr. Votre conseiller vérifiera alors votre qualité d'adhérent pour l'année en cours.

LA SACEM **VOUS FACILITE LA MUSIQUE**

Sacem / Spré une seule démarche :
lorsque vous diffusez de la musique enregistrée la Sacem collecte en complément les droits dus aux interprètes et aux producteurs, pour le compte de la Spré.

AUTEURS
COMPOSITEURS
ÉDITEURS
SACEM

INTERPRÈTES
PRODUCTEURS
SPRÉ

VOS AVANTAGES

sacem pro

Sacem pro, le service musique réservé aux clients de la Sacem. Des guides, des astuces, des conseils dédiés et des réductions exclusives chez plus de 100 professionnels, pour soutenir vos projets de sonorisation, d'insonorisation ou d'organisation d'événements musicaux. **> sacempro.fr**

Conditions et déclaration en ligne sur **sacem.fr**

La musique accompagne nos vies et, depuis 1851, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent.
210 800 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité. Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

PLUS DE 85 % DES SOMMES COLLECTÉES REVERSÉES
aux créateurs et éditeurs.

96 MILLIONS D'ŒUVRES
françaises et internationales.

394 000 CRÉATEURS ET ÉDITEURS RÉMUNÉRÉS
en 2022.

sacem
Ensemble, faisons vivre la musique

PRINCIPALE RÉMUNÉRATION
des auteurs, compositeurs et éditeurs.

PLUS DE 60 BUREAUX RÉGIONAUX
en France métropolitaine et outre-mer.

3 375 PROJETS SOUTENUS
un acteur culturel local engagé.

MERCI à nos 427 500 clients
qui diffusent la musique et la font vivre !

DCERP CLIENTS | © 10'000 HOURS | Tarifs valables jusqu'au 31 décembre 2023 | Imprimé à la Sacem sur du papier issu de forêts gérées durablement | Juin 2023

ENSEMBLE FAISONS VIVRE LA MUSIQUE

Artisans Boulangers

Tarifs 2023

Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française

sacem

LA MUSIQUE UN ATOUT

La musique est créatrice d'ambiance : elle donne envie à vos clients de s'attarder et de revenir consommer. La musique est positive pour tout le monde. Elle est source de bien-être pour vos clients et de motivation pour vos employés.

80 % — DES CLIENTS* préfèrent quand il y a de la musique dans les lieux accueillant du public

93 % — DES SALARIÉS* préfèrent travailler en musique

8 — CLIENTS SUR 10* préfèrent leur point de vente en musique

+ 32 % — DES CLIENTS* souhaitent recommander le point de vente quand il y a de la musique

Les créateurs doivent pouvoir vivre de leur art :
le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

LA MUSIQUE **EN TOUTE SIMPLICITÉ**

166 millions de titres français et internationaux :
la Sacem représente le plus important catalogue musical au monde. Sans cesse renouvelé, son répertoire s'enrichit d'un million de titres chaque année.

Diffusez comme vous le souhaitez en illimité :
radio, téléviseur, smartphone, CD, MP3, streaming... sans limitation de durée ni de titres diffusés.

*Étude Mood/Sacem 2017, réalisée par LSA

DIFFUSEZ TOUTE LA MUSIQUE QUE VOUS SOUHAITEZ

À PARTIR DE **225,22 € HT/an**

SONORISATION DE VOTRE BOULANGERIE (ET RESTAURATION RAPIDE JUSQU'À 10 PLACES ASSISES) :

le montant des droits d'auteur relève d'un forfait annuel en fonction du nombre d'employés. Au tarif Sacem, il conviendra d'ajouter le tarif Spré (voir exemple ci-dessous).

NOMBRE D'EMPLOYÉS	FORFAIT ANNUEL DROITS D'AUTEUR SACEM HT		FORFAIT ANNUEL SPRÉ HT
	Tarif général	Tarif adhérent*	Tarif Spré
1	191,64 €	122,65 €	102,57 €
2	191,64 €	122,65 €	102,57 €
3	363,98 €	232,94 €	182,34 €
4	363,98 €	232,94 €	182,34 €
5	546,25 €	349,60 €	182,34 €
6	546,25 €	349,60 €	216,54 €
7	726,43 €	464,91 €	216,54 €
8	726,43 €	464,91 €	216,54 €
9	906,91 €	580,42 €	216,54 €
10	906,91 €	580,42 €	216,54 €
11	1 043,03 €	667,54 €	330,51 €
12	1 043,03 €	667,54 €	330,51 €
13	1 205,17 €	771,31 €	330,51 €
14	1 205,17 €	771,31 €	330,51 €
15	1 367,49 €	875,19 €	330,51 €
16	1 367,49 €	875,19 €	444,48 €
17	1 531,06 €	979,88 €	444,48 €
18	1 531,06 €	979,88 €	444,48 €
19	1 694,95 €	1 084,77 €	444,48 €
20	1 694,95 €	1 084,77 €	444,48 €

Exemple :

Pour une **boulangerie de 4 employés :**

› le montant de droits d'auteur annuel (Sacem) est de **232,94 €* HT (toutes remises déduites)** auquel s'ajoute le montant annuel dû aux interprètes et producteurs (Spré) **de 182,34 € HT.**

Le tarif «adhérent» tient compte de la **réduction de 20 %** accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur établissement, ainsi que de la **réduction supplémentaire de 20 %** dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent à la **Confédération nationale de la boulangerie française.**

-20 % EN CONTACTANT LA SACEM AVANT TOUTE DIFFUSION MUSICALE

ET EN SUPPLÉMENT
SONORISATION DE VOTRE ESPACE DE RESTAURATION RAPIDE (SI + DE 10 PLACES) :

au montant annuel indiqué ci-contre, il convient d'ajouter les forfaits Sacem et Spré dédiés à la restauration rapide, que vous trouverez ci-dessous.

FORFAIT ANNUEL SACEM HT

CONTENANCE	NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE					
	5 JOURS		6 JOURS		7 JOURS	
	Tarif général	Tarif adhérent**	Tarif général	Tarif adhérent**	Tarif général	Tarif adhérent**
De 11 à 30 places	363,54 €	209,40 €	410,96 €	236,71 €	442,58 €	254,92 €
De 31 à 60 places	472,62 €	272,23 €	534,24 €	307,72 €	575,36 €	331,41 €

FORFAIT ANNUEL SPRÉ HT

CONTENANCE	NOMBRE D'HABITANTS				
	jusqu'à 2 000 habitants	jusqu'à 15 000 habitants	jusqu'à 50 000 habitants	plus de 50 000 habitants	Paris
Jusqua 30 places	138,51 €	171,94 €	232,83 €	337,92 €	514,64 €
De 31 à 60 places	200,60 €	250,76 €	339,11 €	490,78 €	748,67 €

Exemple

Dans le cadre d'une boulangerie de :
- **4 employés ;**
- avec un espace de restauration rapide pouvant aller **jusqu'à 30 places assises ;**
- ouvrant **5 jours** par semaine ;
- dans une commune **jusqu'à 2000 habitants ;**

› le montant de droits d'auteur annuel sera calculé sur la base du forfait « Magasins, commerces » (page de gauche) qui tient compte du nombre d'employés, auquel s'ajoute le forfait dédié à la restauration rapide, qui a comme critère le nombre de places assises (voir ci-dessus). Soit :
232,94 €* HT (toutes remises déduites) + 182,34 € HT + 209,40 € HT (toutes remises déduites) **+ 138,51 € HT, = 763,19 € HT/annuel** (Sacem et Spré inclus).

Le tarif «adhérent» tient compte de la **réduction de 20 %** accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur établissement, ainsi que la **réduction supplémentaire de 28 %** dont vous bénéficiez en tant qu'adhérent à la **Confédération nationale de la boulangerie française.**